

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 23 (1931)  
**Heft:** 8-9

**Rubrik:** Mouvement ouvrier

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Economie sociale.

### La caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

Dans sa session des 8 et 9 juillet, le conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents a approuvé le rapport annuel et les comptes de la Caisse nationale pour l'exercice 1930.

Les comptes d'exploitation des deux branches de l'assurance-accidents obligatoire se présentent comme suit:

Accidents professionnels:

Recettes: 236,000,472 francs.

Dépenses: Prestations d'assurance: 230,677,184 francs.

Part des frais d'administration et des frais généraux d'exploitation: 3,559,548 francs.

Versement au fonds de réserve et à la réserve de primes: 1,640,015 francs.

Produit net d'exploitation: 78,891 francs.

Accidents non professionnels:

Recettes: 236,000,472 francs.

Dépenses: Prestations d'assurance: 83,560,000 francs.

Part des frais d'administration et des frais généraux d'exploitation: 1,218,807 francs.

Versement au fonds de réserve: 149,988 francs.

Le compte d'exploitation de l'assurance des accidents professionnels se présente favorablement. Son excédent brut a permis, après le versement au fonds de réserve du 1% des primes, d'attribuer la somme de 1,200,000 francs à la réserve de primes de l'assurance des accidents professionnels. Cette réserve se trouve ainsi portée à 5,200,000 francs, c'est-à-dire à une somme qui suffit pour effectuer la nouvelle rétrocession du 10% du montant des primes annoncée dans les derniers rapports annuels.

Conformément aux prévisions, le compte d'exploitation de l'assurance des accidents non professionnels accuse un déficit brut. Pour le combler et faire le versement légal au fonds de réserve, il a fallu prélever la somme de 1,224,623 francs sur la réserve de primes de l'assurance des accidents non professionnels, réserve qui se trouve ainsi réduite à 434,505 francs.

De même que le déficit de l'année dernière, celui de cette année est en corrélation avec le surcroît de dépenses résultant des accidents survenus lors de l'utilisation de véhicules à moteur, en particulier de motocyclettes.

Le conseil d'administration a invité la direction à lui présenter des propositions pour un nouveau règlement de l'assurance de ces accidents, et cela assez tôt pour que l'entente en vigueur puisse avoir lieu au début de l'année 1932.

## Mouvement ouvrier.

### En Suisse.

**BOIS ET BATIMENT.** La Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment a pu mener à bien quelques mouvements de revendication malgré la situation économique assez difficile. Depuis plusieurs années, les *mâcons* et *manœuvres* de *Thoune* revendentiquent sans succès de meilleurs salaires. Cette année les patrons ne voulurent de nouveau rien entendre. Les ouvriers décidèrent alors de se mettre en grève. Celle-ci dura deux semaines et se termina par un succès pour les ouvriers. Les salaires moyens des mâcons furent élevés de fr. 1.40 à fr. 1.42 et ceux des manœuvres de 87 ct. à 95 ct.

*Les ouvriers du bâtiment de Sion obtinrent également un beau succès. Grâce à leur entente et à leur belle discipline durant les quelques jours que dura la grève, ils obtinrent une augmentation de salaire de 10 ct. à l'heure, le samedi après-midi libre, la conclusion d'un contrat collectif et un supplément de salaire de 5% pour le travail de nuit.*

A Laufon, dans la maison Cueni, un succès fut également enregistré à l'actif des ouvriers. Cette maison a entrepris du travail de taillage de pierre à des prix dérisoires pour le bâtiment de la Société des Nations. Elle engagea des ouvriers tailleurs de pierre italiens et allemands. Ces ouvriers bien que très qualifiés ne parvenaient pas à gagner plus de fr. 1.— à fr. 1.45 à l'heure. Ces étrangers cessèrent le travail après avoir reçu leur deuxième quinzaine tandis que les ouvriers indigènes continuèrent à travailler! Il a suffi de deux jours de grève pour amener la maison à garantir des salaires horaires de fr. 1.50 à fr. 1.80. On ne peut que regretter le manque de solidarité des ouvriers indigènes. La leçon leur aura-t-elle profité?

**COMMERCE, TRANSPORTS, ALIMENTATION.** Un contrat collectif fixant les conditions de travail et de salaire a été conclu entre la Société coopérative de consommation de Lausanne et environs et la Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation.

Le contrat prévoit que chaque employé devra être admis dans la caisse d'assurance des sociétés suisses de consommation. Ceux qui ne le pourront pas pour raison de santé bénéficieront d'un carnet d'épargne que la Société et les employés intéressés alimenteront sur la base des sommes versées pour l'assurance. La durée du travail a été fixée à quarante-quatre heures par semaine pour le personnel de bureau, à quarante-huit heures pour le personnel de l'entrepôt, chauffeurs compris, à cinquante-deux heures pour le personnel des magasins, à cinquante-quatre heures pour le personnel de la laiterie, chauffeurs compris. L'employé définitivement engagé et depuis six mois au minimum au service de la société, touche ses appointements intégralement pendant les trois premiers mois de maladie et la moitié pendant les trois mois suivants. En cas de décès d'un employé, soutien de famille, engagé définitivement et non assuré auprès de la Caisse d'assurance des sociétés suisses de consommation, il sera payé à la famille trois mois d'appointements. Le personnel a le droit de déléguer aux séances ordinaires des conseils coopératifs et d'administration deux membres ayant voix consultative. Tout employé au service de la société depuis plus d'un an au 30 septembre a droit au cours de l'été et de l'automne à une semaine de vacances, sans retenue de salaire. Les vacances sont de deux semaines pour les employés ayant plus de quatre ans de service et de trois semaines pour ceux ayant plus de quinze ans de service. La moitié des appointements est payée aux employés appelés à faire une école de recrues, mais les vacances sont supprimées pour cette année-là. Pendant les cours ordinaires de répétition, les employés appelés touchent leurs appointements complets s'ils sont depuis six mois au service de la société. Les appointements cessent de courir pendant les services spéciaux faits pour obtenir des grades ou constituant des punitions.

« Pour mettre tous les employés et ouvriers dans une situation égale vis-à-vis des deux parties contractantes, dit l'article 33, chaque employé ou ouvrier engagé définitivement, à l'exception des chefs de service, apprentis ou garçons de courses appartiendra à la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation. »

**UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENEVE.** Le rapport pour 1930 de l'Union des syndicats du canton de Genève débute par quelques considérations sur la situation économique générale. L'Union compte 27 syndicats

affiliés et 6171 membres, soit une augmentation de 438 membres sur l'année précédente. Le comité a déployé une grande activité dans de nombreux domaines de la politique sociale et économique, tant sur le plan cantonal que fédéral. La promulgation d'une loi cantonale sur l'assurance-chômage prévoyant l'obligation, a engagé l'Union à faire un gros effort de propagande parmi les non-syndiqués. Une activité particulièrement intense sera déployée jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la loi, soit le 1<sup>er</sup> janvier 1932.

## Dans l'Internationale.

**UNION INTERNATIONALE DE L'ALIMENTATION.** Cette organisation a tenu son congrès annuel du 22 au 24 juin dernier à Prague.

Le rapport moral présenté et commenté par le secrétaire, Schifferstein, a été adopté à l'unanimité. Ce rapport s'étend sur les diverses questions qui ont retenu l'attention de l'Union dans les deux dernières années, les efforts qu'elle a faits pour étendre son influence aux pays non encore affiliés, et marque les résultats acquis.

Au 31 décembre 1930, l'Union groupait 386,722 membres répartis dans 33 fédérations nationales. Il faut y ajouter 4000 membres environ appartenant aux organisations nouvellement adhérentes et dont le Congrès a ratifié l'affiliation.

La question de la suppression du travail de nuit, qui avait fait l'objet d'un examen préalable à une conférence internationale des boulangers, fut discutée par le Congrès.

Une résolution fut adoptée actant que le travail de nuit en boulangerie est légalement et totalement interdit dans 24 pays (partiellement dans 3 autres) et regrettant que les Etats membres de la Société des Nations n'aient pas encore tous ratifié la convention qui fut votée à la Conférence internationale du travail de 1925.

La résolution se poursuit en s'élevant contre les tentatives de réintroduction des prestations nocturnes dans les boulangeries. La campagne qui est menée en vue de créer un régime d'exception pour les boulangeries industrielles travaillant avec des équipes successives doit être combattue, car toute infraction au principe de la suppression du travail de nuit aurait pour conséquence d'annihiler les efforts qui ont été faits jusqu'à présent par les boulangers organisés de tous les pays pour répandre et généraliser le travail du jour. Au reste, il n'est pas vrai de dire, comme le font d'aucuns, que le prix du pain pourrait être abaissé grâce au travail de nuit; l'expérience acquise dans ce domaine démontre, au contraire, qu'avec le travail de nuit les frais de production augmentent sensiblement.

Dans une autre résolution, le Congrès proteste contre l'inhumain système de la pension et du logement chez le patron. Elle appuie sur le fait qu'avec ce système l'ouvrier perd de son indépendance; il est contrôlé constamment, même en dehors de ses heures de travail, et il lui est difficile, sinon impossible, dans certains cas, d'user de son droit d'association. En conséquence, ce système, à tous égards nuisible, doit être aboli et les organisations adhérentes à l'Union sont invitées à déployer leur activité dans ce but.

En se ralliant à la revendication de la réduction de la durée du travail, formulée par la Fédération syndicale internationale, le Congrès justifie cette revendication par les progrès de la rationalisation qui a accru la production mais risque aussi, si le temps de travail n'est pas diminué, d'altérer la santé des travailleurs.

Il s'est aussi rallié à la revendication des vacances ouvrières payées et émit le vœu de voir le mouvement d'échange des jeunes travailleurs entre les

différents pays prendre de l'ampleur. L'échange de jeunes fonctionnaires syndicaux est aussi à recommander.

FEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE. Les 21, 22 et 23 juillet 1931, le Bureau de la F.S.I. a tenu sa première séance depuis le transfert à Berlin dans les nouveaux locaux situés à la Köpenickerstrasse 113. Tous les membres du Bureau étaient présents.

La réunion avait à liquider un ordre du jour copieux; voici les principales questions dont elle s'occupa. *Résolution et programme d'action en matière de désarmement*. Les projets élaborés par la Commission mixte de l'I.O.S. et de la F.S.I. pour le désarmement en vue de l'action à exercer sur la Conférence internationale du désarmement convoquée pour le début de l'an prochain, ont été adoptés après de brèves délibérations. Le programme d'action prévoit l'organisation de manifestations internationales, d'un pétitionnement massif dans tous les pays ainsi que l'application de diverses mesures propres à influencer l'opinion publique, les gouvernements et la volonté de paix. *Semaine internationale de jeunes militants syndicaux à Oxford*. La réunion adopta unanimement le programme préparé pour la semaine internationale de jeunes militants syndicaux organisée à Oxford du 23 au 29 août; elle se déclara satisfaite du nombre sérieux d'inscriptions recueillies.

*Mission d'étude en Extrême-Orient*. La discussion de ce point fut suivie par des délégués des syndicats japonais, qui prépareront le voyage dans leur pays. Le Bureau délibéra longuement sur le but du voyage, la possibilité de l'accomplir et les préparatifs à faire. Après fixation d'un programme définitif, on demandera aux Internationales professionnelles si elles ont l'intention éventuelle de participer, à leurs frais, à ce voyage qui se fera en automne 1932; Citrine et Schevenels furent désignés pour représenter la F.S.I.

*Situation du mouvement syndical dans les Balkans*. Après avoir entendu un rapport du secrétaire général Schevenels, le Bureau décida de continuer l'aide au mouvement syndical balkanique. Schevenels reçut mandat de se rendre mi-septembre dans les Balkans pour assister au Congrès de diverses centrales nationales et d'avoir des entrevues avec les dirigeants au sujet des moyens propres à activer l'essor du mouvement. A la suite de ce voyage, Schevenels se rendra en Egypte pour élucider la situation se présentant dans ce pays et mettre terme aux difficultés rencontrées par les syndicats égyptiens.

*La situation des syndicats en Amérique latine*. Le secrétaire général Schevenels entretint la réunion de diverses demandes d'affiliation parvenues d'Amérique latine. Le Bureau prit acte de ces demandes et chargea le secrétariat de poursuivre les pourparlers avec ces organisations, en tenant compte des situations. De même, on ébauchera des relations avec les autres pays d'Amérique latine et consolidera les liens déjà établis. A l'occasion des conférences internationales du travail, on aura des entrevues avec les représentants ouvriers sud-américains dans le but d'organiser plus tard une conférence syndicale sud-américaine.

*Conférence syndicale internationale des travailleuses*. Ayant entendu un rapport de Schevenels sur la réunion tenue à Lausanne par le Comité international des travailleuses, ainsi que sur la Conférence officieuse des travailleuses ayant eu lieu dans la même localité, le Bureau décida de convoquer la prochaine conférence syndicale internationale des travailleuses en 1933, à Bruxelles, en liaison avec le Congrès syndical international.

*Situation économique internationale*. Le Bureau a délibéré longuement sur la crise économique générale ainsi que sur la crise financière allemande. Le Bureau conclut que l'anarchie du système actuel de production et l'incurie

de ses dirigeants n'ont jamais conduit à un marasme plus profond, à une crise plus dangereuse qu'à présent. Le jeu des lois capitalistes, ouvrant libre carrière aux appétits de lucre, de monopole et de domination des spéculateurs a mené l'Allemagne à un désastre financier et économique qui porte en lui la plus grave menace de ruine collective des peuples civilisés. Les tout récents événements surtout démontrent la faillite du capitalisme et corroborent avec force la justesse des thèses affirmées depuis dix ans par la F.S.I. Il est reconfortant de constater que par la force des choses, les grands principes de solidarité internationale et de rapprochement des peuples, défendus depuis toujours par la classe ouvrière, s'imposent irrésistiblement à l'opinion publique. Une des tâches les plus urgentes des organisations ouvrières de tous les pays et de redoubler leurs efforts, à la faveur de ces circonstances propices à la politique ouvrière, pour mettre en application leur programme de revendications. Pour l'instant l'opération de sauvetage de l'économie allemande, et par conséquent de l'économie européenne, est de toute première urgence. L'initiative de Hoover est un pas décisif vers l'apaisement politique et le relèvement économique. Ce règlement, qui est avant tout d'ordre financier, se heurte à de grosses difficultés politiques. Les classes ouvrières d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et d'ailleurs peuvent, par exemple de leur solidarité indéfectible, influer d'une façon salutaire et décisive l'œuvre que l'on poursuit en ce moment à Londres. Mais il faut souligner avec force que là ne peut s'arrêter le procès de restauration de la prospérité économique et de consolidation de la paix mondiale. Pour que les sacrifices ne soient pas vains, il faut que dans tous les pays les forces nuisibles du capitalisme soient vaincues. Une des tâches principales est de procurer des crédits aux pays appauvris en vue de réaliser un vaste programme d'organisation du marché du travail, permettant aux 25 millions de chômeurs de retrouver de l'occupation et des ressources normales. La réussite d'une action de cette nature a pour condition le contrôle du système des crédits, dans tous les pays, par l'Etat, avec la participation de la classe ouvrière; l'autre condition de succès est l'application d'une politique des salaires, mettant à nouveau la puissance d'achat des masses en harmonie avec l'accroissement de la productivité. Les organisations affiliées à la F.S.I. ont pour devoir le plus immédiat de faire usage de toute l'influence dont elles disposent pour faire aboutir les négociations en cours en vue du règlement de la situation critique au point de vue financier et politique. Il est tout aussi impérieusement leur devoir de poursuivre par une action vigoureuse et tenace l'entente internationale des peuples, la paix mondiale, et l'établissement d'une économie plus rationnelle, basée sur la confiance et la justice, d'après les directives fixées par les organismes compétents du prolétariat organisé.

D'autre part, le Bureau statua sur divers subventionnements; ensuite, il régla une série de questions financières d'ordre interne. Après avoir pris acte de communications se rapportant aux problèmes qui vont être évoqués à Genève, le président prononça la clôture de la réunion. Le Bureau tiendra sa prochaine réunion à Berlin, les 27 et 28 octobre.

---

## Education ouvrière.

### Le Collège scandinave à Genève.

La réputation de l'esprit d'initiative et de l'intelligence des populations septentrionales n'est plus à faire. A ces deux qualités peuvent s'ajouter la constance et la persévérence dans l'effort. Nous en avons eu une fois de plus